


UNE AIDE EN 5 ÉTAPES


 **Étape 1** : vous remplissez et adressez le dossier de demande de subvention à :


Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan
Avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

avec les pièces à fournir, AVANT de commencer les travaux (la 3CMA vous adresse par courrier l'autorisation de commencer les travaux qui, à ce stade, ne vaut pas l'octroi de la subvention).

 **Étape 2** : votre dossier est analysé par les services de la 3CMA et l'ASDER, puis passe en commission d'instruction qui décide de l'octroi ou non de la subvention (la 3CMA vous adresse par courrier la décision).

 **Étape 3** : vous réalisez les travaux.

 **Étape 4** : vous transmettez vos factures à la 3CMA à la fin des travaux et l'ensemble des pièces demandées.

 **Étape 5** : vous recevez la subvention.

PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur, devra remettre :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété.
- Les devis de travaux précisant chaque poste de travaux.
- Les photos avant travaux (exemple : les 4 façades du bâtiment pour des travaux d'isolation de murs ou le changement de parois vitrées, de l'intérieur des combles pour l'isolation de cette partie de l'habitation ainsi qu'une photo générale du bâtiment prise depuis l'extérieur, ...).
- Les certificats des entreprises retenues pour les homologations demandées.
- La copie de votre dernier avis d'imposition complet.
- Si vous êtes propriétaire bailleur, l'engagement par une attestation sur l'honneur, à louer votre bien au titre d'une résidence principale pour une durée minimale de 5 ans ou le bail en cours, le cas échéant.
- Votre Relevé d'Identité Bancaire.

Attention, tout dossier incomplet vous sera retourné.

RENSEIGNEMENTS



Maison de l'habitat

Place Fodéré (au-dessus de La Poste)

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Tél : 04 79 83 55 30 - maisonhabitat@3cma73.com



Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER)

Tél : 04 79 85 88 50 (une permanence de l'ASDER est assurée les 4^{èmes} mardis du mois de 14h à 18h, à la Maison de l'habitat)

illustrations : Freepik.com

Communauté de communes
Cœur de Maurienne Arvan



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE INSTALLATIONS À ÉNERGIES RENOUVELABLES

AIDES ET MODALITÉS



POURQUOI GAGNER EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ?



POUR DIMINUER MA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En rénovant votre logement, vous **diminuerez votre consommation d'énergie**, contribuerez à la préservation de l'environnement et réaliserez **des économies sur vos factures**.



POUR AMÉLIORER MON CONFORT

Une mauvaise isolation entraîne une perte de chaleur, bruits, humidité... Éco-rénover votre logement et installer des équipements plus performants, c'est **gagner en confort de vie**.



POUR AUGMENTER LA VALEUR DE MON BIEN

En améliorant la performance énergétique de votre bien, vous **augmentez sa valeur**. Depuis 2011, pour vendre votre logement, l'affichage de la performance énergétique (« Classe DPE ») est obligatoire.

À QUI S'ADRESSENT CES AIDES ?

- Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur du parc privé, en individuel ou collectif.
- Le logement situé sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est ou sera occupé en résidence principale.
- Les travaux sont réalisés par des professionnels qualifiés RGE et répondent aux exigences du référentiel BBC compatible.
- Vos revenus (revenu fiscal annuel de référence) sont inférieurs ou égaux aux montants suivants :

Nombre de personnes occupant le foyer	1	2	Augmentation de 10 000 € par personne à charge supplémentaire
Revenu fiscal annuel de référence maxi	30 000 €	40 000 €	



Dispositif compatible avec d'autres aides comme le crédit d'impôt, dans la limite d'un taux de financement public ne dépassant pas 80 % du montant des travaux.

TRAVAUX AIDÉS

	PERFORMANCES REQUISES	EXEMPLES DE TRAVAUX	AIDES
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE			
Isolation de toitures terrasse	$R > 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Pose de 14 cm de polyuréthane / 18 cm de polystyrène extrudé	Subvention de 10 % du montant des travaux TTC.
Isolation des rampants ou du plancher des combles	$R > 7.5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Pose de 30 cm de ouate de cellulose, de laine de bois ou de laine minérale	Dépense minimale éligible : 10 000 € (en individuel) / 2500 € (en collectif)
Isolation des murs par l'extérieur	$R > 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Pose de 14 à 16 cm de laine minérale, de laine de bois, de polystyrène extrudé (veiller à la compatibilité des matériaux)	Plafond de subvention : 4000 € (en individuel) / 1000 € (en collectif)*
Isolation du plancher bas	$R > 3.5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Pose de 10 cm de polyuréthane	
Menuiseries extérieures	$U_w < 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ pour le bois et le PVC	Pose de double vitrage 4/16/4 ou 4/20/4 argon à faible émissivité (penser aux entrées d'air de votre VMC, obligatoire)	Subvention de 10 % du montant des travaux TTC (pour 1 façade minimum). Plafond de subvention : 4000 € (en individuel) / 1000 € (en collectif)*
	$U_w < 1.7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ pour l'aluminium		

	PERFORMANCES REQUISES	AIDES
INSTALLATIONS À ÉNERGIES RENOUVELABLES		
Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	Certifié cstbat ou solarkeymark	En neuf : 400 € En rénovation : 400 €
Système solaire combiné (SSC)	Certifié cstbat ou solarkeymark	En neuf : 1000 € En rénovation : 1000 €
Chaudières automatiques aux granulés de bois	NF EN 303.5 et Label «Flamme verte» le plus performant ou équivalent	En neuf : 800 €
		En rénovation : 800 €
Appareils indépendants aux bois	Label «Flamme verte» le plus performant ou équivalent	En rénovation : Poêles à bûches : 300 € Poêles à granulés : 500 €

*Collectif : un plafond de subvention maximum est fixé par copropriété à 15 000 €